



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 juillet 2019 A 20 HEURES 30

**Délibération n° 2019/07/15 n° 05 : Modification des tarifs : Repas au restaurant scolaire des écoles publiques et garderie.**

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 05/07/2019
En exercice : 31	
Présents : 24	Affichage de la convocation : 09/07/2019
Pouvoirs : 6	
Votants : 30	Affichage du compte rendu : 16/07/2019
<b>Présents</b> : MM. JULLIEN Daniel, MAZURAT Raymond, MALOSSE Daniel, Mme HECTOR Geneviève, M LARGE Philippe, Mme DUMORTIER Béatrice, M. DUPLAT Gérard, Mme CHARVOLIN Danielle, MM. COQUARD Henri, GERARD Daniel, Mme BERTHILLON Chantal, MM. WILLEMEN Edouard, RAMBAUD Gerbert, BOUKACEM Safi, Mmes HIMEUR Fatima, RAZY Sylvie, ARNAUD Sandrine, M. GILLET Rémi, Mmes DURAND Aline, CHAMARIE Joëlle, M. BEAU Olivier, Mmes BERNY Carine, CROZIER Marie-Louise, FROMM Ghislaine.	
<b>Absents ayant remis pouvoir</b> :	
M DEROZARD Olivier donne pouvoir à M GILLET Rémi, M. ANDREYS Paul donne pouvoir à M BEAU Olivier, Mme TURPANI Solange donne pouvoir à Mme DUMORTIER Béatrice, Mme LANSON- PEYRE DE FABREGUES Anne donne pouvoir à Mme DURAND Aline, M MOREAU Jean-Jacques donne pouvoir à Mme CHAMARIE Joëlle, Mme NEMOZ Béatrice donne pouvoir à M MAZURAT Raymond.	
<b>Absents ou excusés</b> :	
Mme DE JERPHANION Marianne	

Mme DUMORTIER Béatrice est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les tarifs sont votés par année civile au conseil municipal de novembre. Les tarifs concernant les services périscolaires interviennent à compter de la rentrée suivante.

La rentrée 2019/2020 connaît quelques changements :

Création d'un nouveau temps de garderie périscolaire les mercredis à l'école de Saint-Laurent de Vaux

Les enfants de l'école de Saint Laurent de Vaux pourront être accueillis en garderie les mercredis de 11h30 à 13h00.

Mise en place d'un nouveau logiciel d'inscription à la garderie

Les modalités d'accès à ces services seront identiques sur toutes les écoles avec un prépaiement obligatoire.

Ainsi, les parents pourront :

- soit via le portail famille, inscrire leur enfant à la garderie au plus tard le jour même avant 7h pour la garderie du matin et avant 10h pour la garderie du mercredi/ du soir.
- soit présenter à la personne accueillant l'enfant un ticket acheté en mairie aux horaires d'ouverture.

Cette nouvelle modalité ne permettait pas de maintenir un prix différent en fonction de l'achat à l'unité ou au carnet de tickets. Il est proposé au conseil municipal de fixer un tarif unique d'accès à la garderie indépendamment du nombre de tickets achetés. Le prix proposé est le plus favorable aux familles soit le prix unitaire sur la base d'un carnet de 20 tickets.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 15 juillet 2019 A 20 HEURES 30**

*Délibération n° 2019/07/15 n° 05 : Modification des tarifs : Repas au restaurant scolaire des écoles publiques et garderie.*

Tarifs de la garderie

Pour mémoire, les tarifs 2018 sont les suivants :

		<i>Tickets à l'unité</i>	
<b>Tarifs 2018</b> <b>Étude-garderie</b>	Matin	1,98 €	
	Matin Saint Laurent de Vaux( occasionnel)	1,14 €	
	Soir et mercredi (tranche 16H30-18H00/11h30-13h00)	2,91 €	
	Soir et mercredi (tranche 16H30-18H30/11h30-13h30)	3,90 €	
			<i>Tickets par 20</i>
	Matin	35,34 €	
Matin Saint Laurent de Vaux (facturé aux famille à partir de 20 matinées)	20,52 €		
Soir et mercredi (tranche 16H30-18H00/11h30-13h00)	53,01 €		
Soir et mercredi (tranche 16H30-18H30/11h30-13h30)	72,14 €		

		<i>Tickets à l'unité</i>
<b>Tarifs 2019</b> <b>Étude-garderie</b>	Accueil du matin Vaugneray centre (à partir de 7h20)	1,77 €
	Accueil du matin Saint Laurent de Vaux (à partir de 7h45)	1,03 €
	Accueil du mercredi 11h30-13h00	2,65 €
	Accueil du mercredi 11h30-13h30	3,60 €
	Accueil du soir 16H30-18H00	2,65 €
	Accueil du soir Vaugneray centre 16H30-18H30	3,60 €

Actualisation des prix de la restauration scolaire

L'inscription au restaurant scolaire se fait uniquement sur le portail famille.

Il est proposé d'actualiser les tarifs comme suit :

	<b>Libellé</b>	<b>Tarifs 2018</b>	<b>Tarifs 2019</b>
<b>Restaurant scolaire</b>	Enfant	3,80 €	3,90 €
	Personnel scolaire	5,00 €	5,00 €
	Dernière minute en cas de non-respect du délai prévenance de 14 jours	5,50 €	5,50 €
	Forfait pour un repas non pris	2,00 €	2,00 €

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis à l'unanimité du comité de pilotage restauration scolaire réuni le 2 juillet 2018,

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,***

***Dont le résultat est le suivant :***

**30 suffrages exprimés : 30 voix**

**UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

**APPROUVE** les tarifs 2019 pour les repas pris au restaurant scolaire applicables pour la rentrée 2019 ;

**APPROUVE** les tarifs 2019 pour l'étude-garderie applicables pour la rentrée 2019 ;

**DIT QUE** les recettes seront inscrites au budget 2019.

*Rendue exécutoire compte tenu*

de la transmission en Préfecture le 16/07/2019

et de la publication en mairie le 16/07/2019

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

